



Le GME : un outil, une stratégie, un défi ?

Maitriser l'environnement réglementaire & structurer les coopérations

Webinaire

Le lundi 14 Novembre 2022 – 14h30

Intervenant : Patrick Faure : expert et formation sur les ASR – **Organismes I.S.I.S - BOU'SOL**

Animateurs : Steven Marchand : Chargé de mission IAE / Emploi / ESS – **FAS IDF**

Mehdi Nekrouf chargé de mission ASR - **GRAFIE**





Bienvenue - Sommaire

Introduction

Point réglementaires

- Différentes formes de coopérations
- Les caractéristiques du GME (forme, mandataire, financement...)
- Consulter et répondre : les pièces de marches (DCE) et attentes documentaires de l'acheteur

Bonnes pratiques pour optimiser et sécuriser son GME

- Se préparer en amont : interconnaissance et documents incompressibles
- La convention sous seing privé
- Favoriser les synergies entre différentes structures (AI, EI, ACI, ETTI et autres)

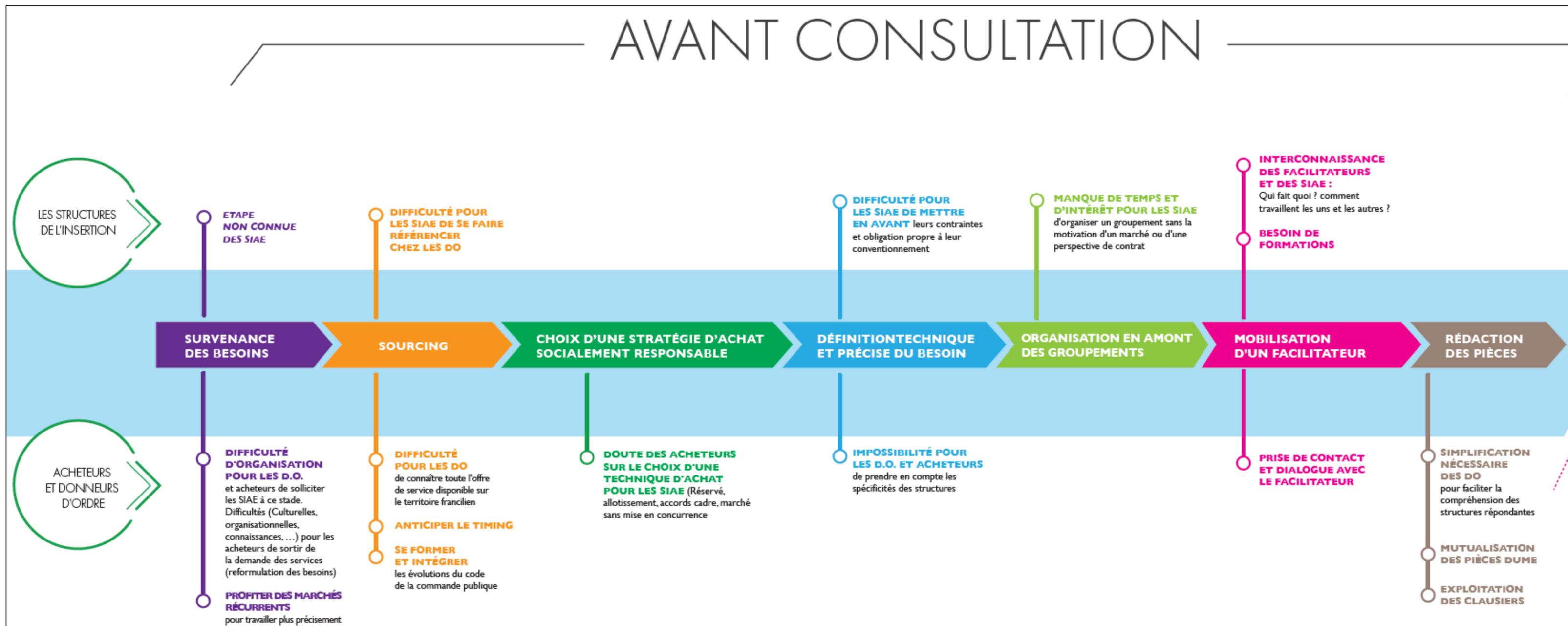
Témoignage : construction d'une offre commune (EI, AI)

Conclusion

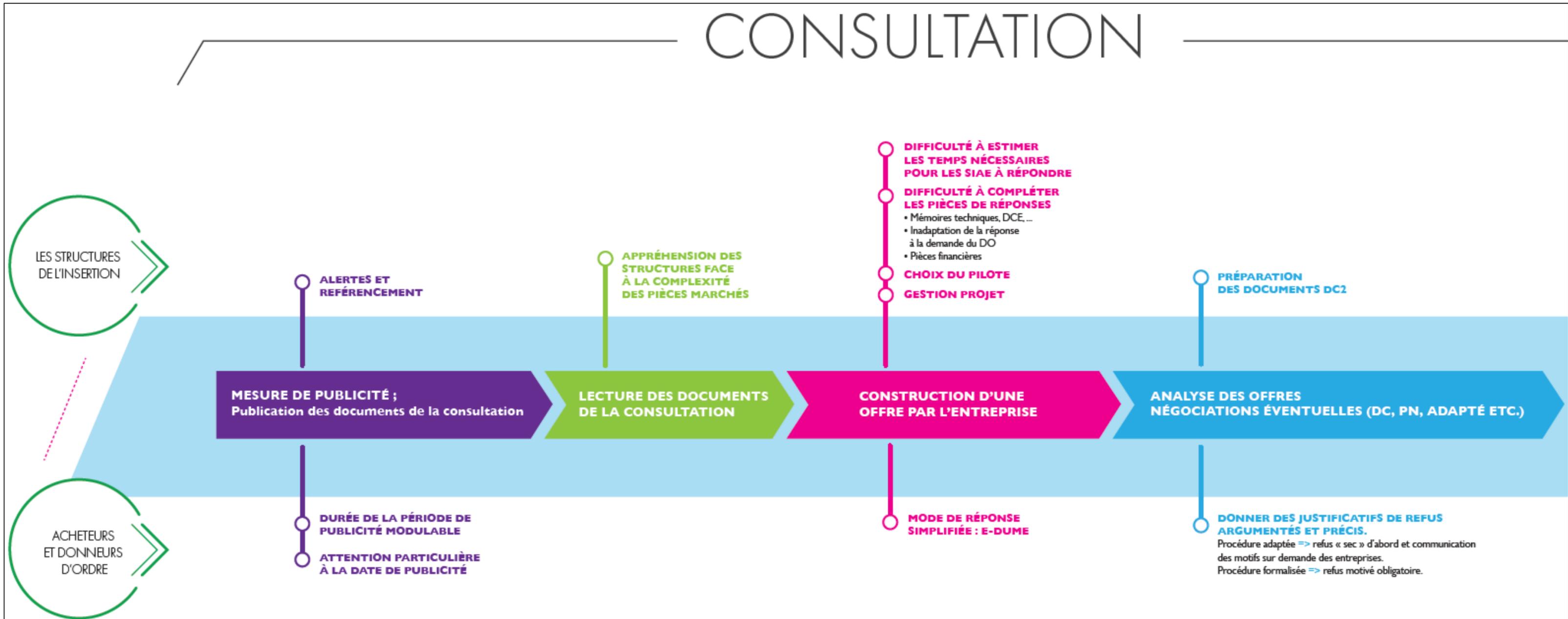


Première partie : Point réglementaires

Chronologie d'un achat public (1/3)

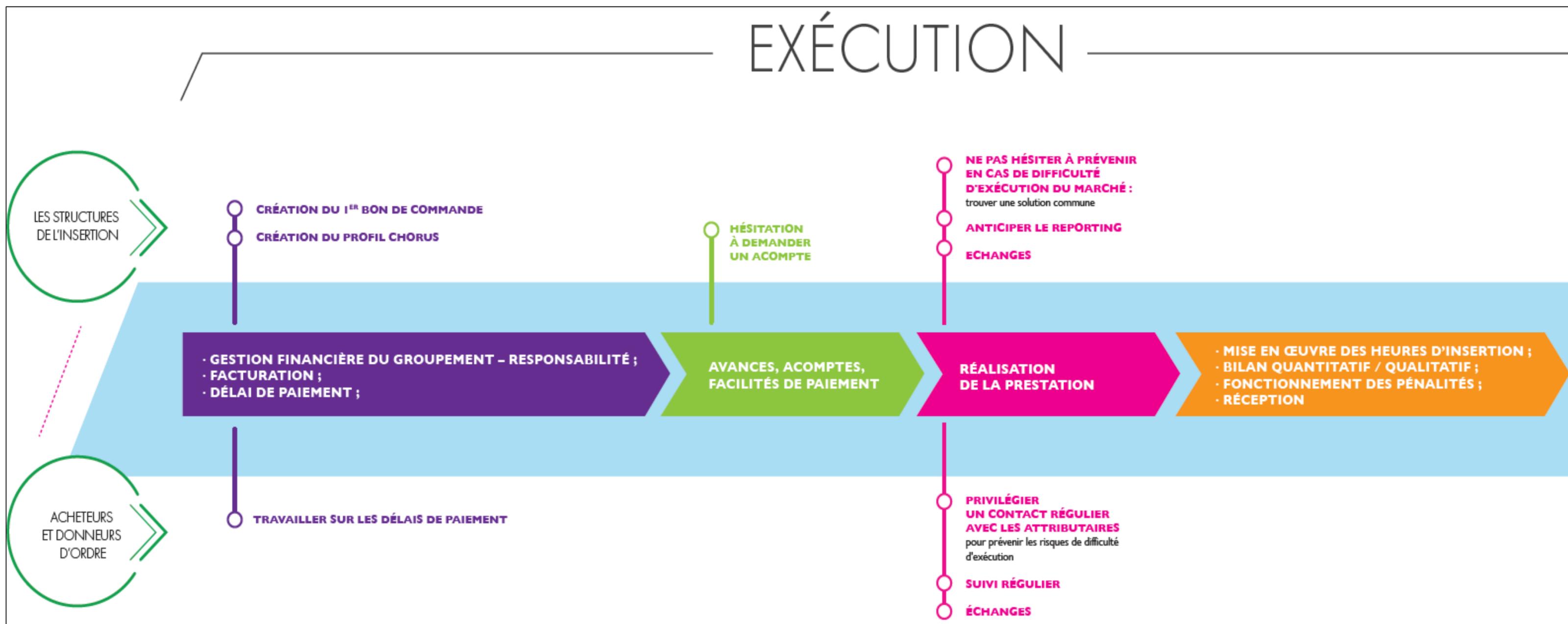


Chronologie d'un achat public (2/3)



Chronologie d'un achat public (3/3)

EXÉCUTION





Points réglementaires / Formes de coopération

La cotraitance

Le GME relève de la cotraitance. Les cotraitants sont sur le même rang.

La sous-traitance

- ✓ Contrat entre l'attributaire du marché et un opérateur subsidiaire.
- ✓ Le titulaire doit agréer le sous-traitant à l'acheteur en lui soumettant le DC4 (capacité d'entreprendre du sous-traitant)
- ✓ Le sous-traitant peut être signalé au dépôt de l'offre par le soumissionnaire ou en cours d'exécution du marché.
- ✓ Il est notifié sur l'acte d'engagement et payé en direct à partir de 600 € TTC

Ne pas confondre sous-traitant et fournisseur



Points réglementaires / Formes de coopération

Pourquoi coopérer ?

- « [...] confier à une ou plusieurs entreprises tierces l'exécution d'une partie du contrat dont ils sont les titulaires et qu'ils **ne peuvent ou ne veulent exécuter eux-mêmes.** » (note de la DAJ sur la sous-traitance) ;
- Coopérations au titre de la **RSE** :
 - ✓ L'entreprise conventionnelle cherche à marquer des points en vue de l'obtention du marché, et/ou renforcer sa RSE ;
 - ✓ Les **disposition sociales et environnementales** (conditions d'accès, marchés réservés, d'insertion et de qualification, critères d'attribution...) ---> cartes d'accès pour les SIAE à un marché avec une entreprise conventionnelle
 - ✓ NB : Le GME peut s'appliquer à tous les types de marchés (clausés ou non)



Les caractéristiques du GME

Définition

- ✓ Groupement ponctuel avec une (ou plusieurs) autres entreprises dans le cadre de la réalisation d'un marché.
- ✓ Le GME n'est pas une personne morale et n'est pas le titulaire du marché. Il est strictement circonscrit à la réalisation du marché pour lequel il a été monté. Les entreprises sont dites co-traitantes.



Les caractéristiques du GME

Pourquoi se présenter en groupement ?

- ✓ Objectif premier du législateur : faciliter l'accès des PME à la commande publique
- ✓ Le marché devient accessible à tout opérateur économique + Accès direct au marché
- ✓ L'acheteur, rassuré, contractualise ici avec chaque opérateur
- ✓ Partage d'expertises diverses entre cotraitants (capacités professionnelles, financières, veille des opportunités de marché, compréhension des pièces de marches...)



Les caractéristiques du GME

Il existe 2 formes de GME

- ✓ Le groupement conjoint : chaque co-traitant à la responsabilité de lots distincts de ses partenaires. Le mandataire peut-être ou non, solidaire des membres du groupement
- ✓ Le groupement solidaire : l'ensemble des cotraitants est responsable de l'ensemble du marché. Si l'un des co-traitants vient à défaillir --> les autres cotraitants devront pallier à sa défaillance



Les caractéristiques du GME

Profil et missions du mandataire

- ✓ Généralement l'entreprise ayant la plus grosse part du marché
- ✓ Interlocuteur privilégié du pouvoir adjudicateur à qui il remet les offres
- ✓ Représentant des autres membres auprès du pouvoir adjudicateur (il signe le marché)
- ✓ Coordonnateur des prestations du groupement
- ✓ Assure la gestion administrative et financière du marché.
- ✓ NB : un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché



Les caractéristiques du GME

Paieement aux cotraitants

- Groupement conjoint : règlement à chacun des cotraitants ;
- Groupement solidaire :
 - ✓ Si les prestations des membres sont individualisables -> paiement à chacun sur un compte distinct ;
 - ✓ Dans le cas contraire -> paiement sur un compte unique ou sur celui du mandataire. Il réparti ensuite les sommes.



Consulter & Répondre : pieces de marchés - attentes documentaires de l'acheteur

- Compléter les DC2, DC1, DC4, l'AE ;
- Compléter le BPU par les SIAE d'un GME ;
- Préparer la rédaction de son mémoire technique commun.

LE DC2



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **DC2**

**DECLARATION DU CANDIDAT INDIVIDUEL
OU DU MEMBRE DU GROUPEMENT¹**

Le formulaire DC2 est un modèle de déclaration qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics (marchés ou accords-cadres) à l'appui de leur candidature (formulaire DC1).

En cas d'allotissement, ce document doit être fourni pour chacun des lots de la consultation.

En cas de candidature groupée, il est rempli par chaque membre du groupement.

En complément de sa lettre de candidature (formulaire DC1), le candidat individuel ou chacun des membres du groupement peut produire, en annexe du DC2, les éléments demandés par l'acheteur dans l'avis d'appel à la concurrence ou dans l'invitation à confirmer l'intérêt, ou en l'absence d'un tel avis ou d'une telle invitation, dans les documents de la consultation.

LE DC1



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

DC1

LETTRE DE CANDIDATURE

DESIGNATION DU MANDATAIRE PAR SES CO-TRAITANTS¹

Le formulaire DC1 est un modèle de lettre de candidature, qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics (marchés ou accords-cadres) pour présenter leur candidature.

En cas d'allotissement, ce document peut être commun à plusieurs lots.

En cas de candidature groupée, chaque membre du groupement renseigne le formulaire, et produit les renseignements ou documents demandés par l'acheteur (formulaire DC2).

LE DC4



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

DC4

DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE¹

Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les soumissionnaires ou titulaires de marchés publics pour présenter un sous-traitant. Ce document est fourni par le soumissionnaire ou le titulaire à l'acheteur soit au moment du dépôt de l'offre – en complément des renseignements éventuellement fournis dans le cadre H du formulaire DC2 – soit en cours d'exécution du marché public.

L'acte d'engagement (AE)

L'ACTE D'ENGAGEMENT CONCERNE LE		n°2 : Travaux de Curage et démolition
IDENTIFICATION DU FOURNISSEUR		
RAISON SOCIALE :		
SIRET* :		
REPRESENTÉ PAR** :		
ADRESSE :		
TÉLÉPHONE :		
COURRIEL :		
AGISSANT EN TANT QUE :	<i>Titulaire (1) - Mandataire du groupement solidaire (2)</i> <i>Mandataire du groupement conjoint (3)</i> <i>Mandataire solidaire du groupement conjoint (4)</i>	
<small>* Ou n° de TVA intracommunautaire pour les fournisseurs issus de l'UE ou autre identifiant économique équivalent pour les pays hors UE. ** Prénom, nom et fonction.</small>		

L'acte d'engagement (AE)

IDENTIFICATION DES COTRITANTS EN CAS DE GROUPEMENT*			
RAISON SOCIALE 1 :		RAISON SOCIALE 3 :	
SIRET** :		SIRET** :	
ADRESSE :		ADRESSE :	
TELEPHONE :		TELEPHONE :	
COURRIEL :		COURRIEL :	
SIGNATURE (<i>sauf pouvoir du mandataire</i>) :		SIGNATURE (<i>sauf pouvoir du mandataire</i>) :	
PAR :		PAR :	
LE :		LE :	
RAISON SOCIALE 2 :		RAISON SOCIALE 4 :	
SIRET** :		SIRET** :	
ADRESSE :		ADRESSE :	
TELEPHONE :		TELEPHONE :	

L'acte d'engagement (AE)

IDENTIFICATION DES SOUS-TRAITANTS*

RAISON SOCIALE 1 :		RAISON SOCIALE 2 :	
SIRET** :		SIRET** :	
ADRESSE :		ADRESSE :	
TELEPHONE :		TELEPHONE :	
COURRIEL :		COURRIEL :	

* Adapter le tableau en ajoutant des lignes si besoin.

** Ou n° de TVA intracommunautaire pour les fournisseurs issus de l'UE ou autre identifiant économique équivalent pour les pays hors UE.

SOUS-TRAITANCE ENVISAGÉE NON DESIGNÉE

NATURE DES PRESTATIONS :		
MONTANT :		€ HT
Dont sous-traité aux PME :		€ HT

Bordereau des prix unitaires (BPU)

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (Contractuel)			
N°	Désignation	Unité	Prix unitaire HT <u>CONTRACTUEL</u>
Marseille			
1	Pose des consignes de tri sur les bacs de tri sélectif sur la commune de Marseille	soit 52 904 bacs	Forfait
zone Nord			
2	Pose des consignes de tri sur les bacs de tri sélectif sur la commune de Allauch	soit 4 143 bacs	Forfait
3	Pose des consignes de tri sur les bacs de tri sélectif sur la commune de Septèmes-les-vallons	soit 1 618 bacs	Forfait
Zone Est			
4	Pose des consignes de tri sur les bacs de tri sélectif sur la commune de Carnoux	soit 1 833 bacs	Forfait
5	Pose des consignes de tri sur les bacs de tri sélectif sur la commune de Cassis	soit 1 845 bacs	Forfait
6	Pose des consignes de tri sur les bacs de tri sélectif sur la commune de Ceyreste	soit 1 324 bacs	Forfait
7	Pose des consignes de tri sur les bacs de tri sélectif sur la commune de Gemenos	soit 1 460 bacs	Forfait
8	Pose des consignes de tri sur les bacs de tri sélectif sur la commune de La Ciotat	soit 5 941 bacs	Forfait

Le cadre de mémoire technique

Dispositif d'accompagnement et de placement en emploi en direction des bénéficiaires du RSA

Cadre de mémoire technique – Présentation de l'offre conformément aux articles 4, 5 et 7 du règlement de la consultation (RC)

Les termes de la présente annexe doivent être obligatoirement respectés.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de recourir à l'article 7.3 du règlement de la consultation (RC).

Le candidat doit obligatoirement présenter sa proposition technique dans l'ordre du plan indiqué ci-dessous :

1. QUALITE

a) DESCRIPTION DE LA PRESTATION (CF. ARTICLE 7.3 DU RC) - 60 pages maximum hors annexe.

Plan à respecter :

- Modalités d'accueil des bénéficiaires
- Méthodologie d'accompagnement
- Contenu du parcours dont :



Les enjeux du GME

En définitive

- Un outil, des outils : pour répondre à une nécessité ;
- Une stratégie : pour contractualiser ses objectifs au-delà des besoins de l'acheteur ;
- Un défi : transposer des principes coopératifs et solidaires dans son activité économique.



Deuxième partie : Bonnes pratiques pour optimiser et sécuriser son GME

Se préparer en amont : interconnaissance et documents incompressibles

Favoriser l'interconnaissance entre structures

- ✓ Lors de temps d'accompagnements collectifs, journées OPENMAP, hackatons, réunions de sourcing, rencontres fournisseurs, temps de présentations de marchés, rencontres facilitateurs – structures ...
- ✓ Via les têtes de réseaux ESS, leurs annuaires ([Grafie.org](https://www.grafie.org), carteco-ess.org ...), travaux en filières...
- ✓ La bourse à la cotraitance



The screenshot displays the 'Marchés Publics' website interface. The top navigation bar includes 'Annonces', 'Entités d'Achat', 'Outils de signature', 'Aide', 'Se préparer à répondre', and 'Se connecter'. Two tender listings are visible:

- AOO Services**: B22-00019-JL | Tierce Maintenance Applicative (TMA) Génériques du CEA Marcoule. Object: Tierce Maintenance Applicative (TMA) Génériques du CEA Marcoule. Organisme: Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives (75015 - Paris). Location: (30) Gard. Deadline: 9 Juin 2022, 12:00.
- MAPA Travaux**: dirce-poa-2022-a72-pitour | A72 - Travaux de réparation du PI de La Tour. Object: L'objet du présent marché est la réparation du PI de la Tour supportant l'A72 à Saint-Etienne. Cette réparation se traduit par l... Organisme: Ministère de la Transition Écologique, Ministère de la Cohésion des Territoires, Ministère de la Mer - Direction Interd... Deadline: 7 Juin 2022, 17:00.

A green circle highlights the message 'Aucune entreprise inscrite.' and the 'S'inscrire' button for the MAPA listing.



Se préparer en amont : interconnaissance et documents incompressibles

Préparer à démontrer ses capacités financières, techniques et professionnelles

- ✓ Liasses fiscales des 3 dernières années, effectifs, organigramme, références clients, équipements et outils
- ✓ Justificatif conventionnement IAE ou STPA, attestation fiscale, attestation de vigilance URSSAF

La dynamique de montage du groupement doit faire émerger 4 niveaux de capacités :

- Pilotage stratégique et coordination ;
- Compétences techniques et matérielles ;
- Capacités financières et politique commerciale ;
- Impacts sociaux.

Où trouver les avis de marchés ?

- ✓ [APPoch](#)
- ✓ [Marches.maximilien.fr](#)
- ✓ [AWS Achats](#)
- ✓ [Achatpublic.com](#)
- ✓ [Marchesonline.com](#)
- ✓ [PLACE](#) : le site des marchés publics de l'état
- ✓ [BOAMP](#) & [JOUE](#) : Bulletin Officiel des Annonces de MP & Journal Officiel de l'UE
- ✓ Plateformes propres aux entreprises : [RATP](#), [Groupe La Poste](#)...
- ✓ Consulter les sites web des collectivités - Sylvaine Borniche



« Consulter régulièrement les **sites web des collectivités** locales avec lesquelles vous souhaitez travailler (mairies, agglo...). Beaucoup, en effet, y publient leurs appels d'offres pour des **petits marchés**. Autre avantage de cette **veille très ciblée** : pouvoir **alerter la collectivité** sur un marché repéré mais infaisable en l'état pour vous (pas de lot, demande technique incompatible, exigence de label ou certification...) et **la conseiller** pour ses futurs marchés ».



La convention sous seing privé

Son rôle

- ✓ Elle définit les règles de fonctionnement du groupement sur un temps déterminé
- ✓ Elle définit les missions de chacun et notamment du mandataire
- ✓ Elle fixe le contexte lié à la solidarité des membres (étendue et durée) et les assurances contractées.
- ✓ Elle définit si le paiement des prestations est direct aux membres, ou indirect (mandataire)
- ✓ Elle définit la forme du groupement (demandée par l'acheteur dans le RC)



La convention sous seing privé

Risque de défaillance des cotraitants. Comment s'en protéger ?

✓ Résiliation du contrat en cas d'inexécution contractuelle ou faute commise par un des membres

--> Une rédaction précise de la convention permet de se protéger au mieux des risques de défaillance d'un cotraitant :

✓ Indiquer les conditions dans lesquelles un remplaçant sera désigné

Ex : le cotraitant sera remplacé provisoirement par le membre dont la part de marché est la plus importante

Ex : le remplacement sera définitif dans le délai d'un mois en cas de désaccord des cotraitants pour désigner son successeur.

✓ Envisager la défaillance d'un cotraitant dans la clause sur le paiement des prestations

Ex : En prévoyant dans la convention le paiement sur un compte bancaire dédié au marché géré par le mandataire

La convention sous seing privé



Convention de cotraitance pour groupement solidaire





La convention sous seing privé

Favoriser les synergies entre différentes structures (AI, EI, ACI, ETTI et autres)

- Le GME, c'est du sur-mesure !
- ✓ Articulation des conventionnements
- ✓ Articulation des objets sociaux
- ✓ Articulation des régimes fiscaux
- ✓ Articulation des politiques tarifaires
- ✓ NB : Deux types de prestations (Mise à disposition de personnel et production de biens/services) au service des GME



Témoignage

Marché régional Groupe La Poste : Nettoyage des mobiliers urbains (boîtes au lettres & DAB)

Lots Essonne et Val-de-Marne

Mandataire : Entreprise d'insertion « **ERE Services** » à Villejuif (94)

Mme Mériam BOUSSEBSI, directrice



Cotraitants :

ISP 94 à Champigny (94) ;

BOOST'UP à Corbeil-Essonnes (91) ;

Les B.R.A.S de Dynamique à Palaiseau (91) ;

Et un ensemble d'**Associations Intermédiaires** (AI) partenaires...





Le GME : un outil, une stratégie, un défi ?

Maitriser l'environnement réglementaire & structurer les coopérations

Merci pour votre participation

Le lundi 14 Novembre 2022 – 14h30

Intervenant : Patrick Faure : expert et formation sur les ASR – Organismes I.S.I.S - BOU'SOL

Animateurs : Steven Marchand : Chargé de mission IAE / Emploi / ESS – FAS IDF

Mehdi Nekrouf chargé de mission ASR - GRAFIE





Annexes



Textes du Code de la Commande Publique :

Article R2142-20 :

Le groupement est :

- 1° Conjoint lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché ;
- 2° Solidaire lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché.

Article R2142-21 : Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de mandataire et de membres de plusieurs groupements.



Textes du Code de la Commande Publique :

Article R2142-22 :

L'acheteur ne peut exiger que le groupement d'opérateurs économiques ait une forme juridique déterminée pour la présentation d'une candidature ou d'une offre.

L'acheteur peut exiger que les groupements d'opérateurs économiques adoptent une forme juridique déterminée après l'attribution du marché dans la mesure où cela est nécessaire à sa bonne exécution. Dans ce cas, l'acheteur justifie cette exigence dans les documents de la consultation.

Article R2142-24 :

Si le marché le prévoit, le mandataire du groupement conjoint est solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Article L2141-13 : Lorsque le motif d'exclusion de la procédure de passation concerne un membre d'un groupement d'opérateurs économiques, l'acheteur exige son remplacement par un autre opérateur économique qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion, dans un délai de dix jours à compter de la réception de cette demande par le mandataire du groupement, sous peine d'exclusion du groupement de la procédure.